



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 97641

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la situation des personnes souffrant d'acouphènes, dont le nombre est estimé en France à 300 000. L'acouphène est une sensation auditive, décrite comme un sifflement, un tintement ou un bourdonnement. Souvent lié à un traumatisme sonore, l'acouphène serait dû à une décapitation des cellules ciliées de l'oreille interne. Il s'avère souvent invalidant pour les tâches de la vie courante ; dans certains cas, il peut même conduire à la dépression, voire à des tentatives de suicide. Le développement de la recherche scientifique est souhaitable pour identifier des traitements curatifs contre l'acouphène. En outre, la reconnaissance de cette affection en tant que handicap auditif favoriserait la mise en place d'une formation spécifique pour les médecins ainsi que l'accès à une aide médicale à domicile pour les plus atteints. Dans ce contexte, elle souhaite savoir quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des personnes atteintes d'acouphènes.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97641

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2011, page 132

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)